



## E-COMMERCE : LE FREIN EUROPEEN

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre de la directive Droit des consommateurs, le Parlement européen vient d'approuver une série de mesures compromettant sérieusement le développement du e-commerce :

Le site marchand devrait, à la demande de l'acheteur, livrer dans n'importe quel Etat membre. Contraignant pour une PME qui démarre de prévoir ainsi un système de paiement en 13 monnaies différentes, un système de traduction en 25 langues et des contrats de livraison dans 27 pays.

Le consommateur disposerait désormais d'un mois pour retourner un produit acheté sur internet (le délai est de 7 jours dans la majorité des pays membres).

Plus : le remboursement devrait intervenir dans les 14 jours après que le client a notifié sa rétractation, soit avant même d'avoir récupéré le produit (et vérifié s'il est en état) si le client utilise son droit d'un mois pour le retour.

Mieux : les frais de retour seraient à la charge des sites marchands. C'est une idée de l'Allemagne, laquelle connaît des taux de retour pour l'habillement de 50 à 60 % contre 10 à 15 % dans les autres pays. Il est donc évident qu'il y aura une répercussion sur le prix des produits, impactant ainsi directement le consommateur...

Toutes ces charges sont lourdes et donc particulièrement discriminantes pour une PME ou un auto entrepreneur.

### Les craintes ?

Une forte augmentation des produits retournés : en effet pourquoi ne pas commander deux canapés, un vert et un bleu, puis retourner celui qui ne convient pas, d'autant que les frais de retour sont à la charge des sites marchands... pourquoi ne pas commander trois tailles de jeans pour faire des essais chez soi ? ...

Ces mesures ont été adoptées sans concertation des professionnels et sans étude d'impact économique. Le commerce en ligne est un secteur qui connaît une croissance significative (+12 % en 2010), crée des emplois (+11 % en 2010) et encourage la création d'entreprises (+28 % en 2010). Voilà qui devrait impacter lourdement son développement.

Solidaire de la FEVAD (Fédération de E-commerce et de la Vente à Distance), le Conseil du Commerce de France **demande au gouvernement français de ne pas soutenir cette mesure et sollicite les autorités européennes pour ouvrir une concertation avec les professionnels du secteur**. EuroCommerce, qui regroupe les fédérations du commerce de 31 pays, a d'ores et déjà clairement pris position contre le vote du Parlement le qualifiant de « désastreux ».

### Relations presse

Marie-Jo CONTI—01 40 15 03 03—06 72 50 35 14—mjconti@cdcf.com